



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Ponant en séance publique (en visioconférence pour le public) sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
M^{me} CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
M^{me} LEVENÉ
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M. MOKHTARI
M^{me} BRICE
M. TRUBERT
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. PHILOUX
M^{me} MASSART
M. BABOU
M^{me} KHAN
M. PICHON
M. CORVOL
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PAUGAM
M^{me} GOUGEON
M. LEMARCHAND
M^{me} SIMONESSA
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M^{me} CONFINO
M. LUCET

Date de convocation : 19/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 29

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LEFEBVRE-BERTIN, qui a donné pouvoir à M^{me} PAIMPARAY-KANY.
M^{me} BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M^{me} DANIELOU, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M. CAILLARD, qui a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.

Secrétaire de séance :

M^{me} CABANIS

07/03- 26 janvier 2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Le rapporteur,

➔ rappelle que, depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document important qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et du public.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le ROB doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi, faire l'objet d'une publication sur le site internet de la ville. Il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et au-delà. Mais, ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité, en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles, qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2021 devra répondre au mieux aux besoins de la population pacéenne, tout en intégrant les contraintes liées à un contexte économique et social national difficile en lien avec la crise sanitaire, aux orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de Loi de Finances 2021. Il prendra également en compte la situation financière locale.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance de présentation du budget en conseil municipal envisagée le 30 mars prochain.

I - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE, LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

PLF, concours financiers, déficit et dette publics, inflation, mesures diverses :

A- Rappel des effets des LDF (lois de finances) 2020 et projet de loi de finances 2021 : les points importants

1/ Pour rappel l'article 5 du projet de loi de finances pour 2020 a organisé tout le dispositif de suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales complétant et amendant le dispositif prévu à l'article 5 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

Cette suppression implique une compensation qui s'effectue par des transferts de fiscalité entre échelles de collectivités locales avec une spécialisation des impositions par strates :

- Les communes héritent de l'intégralité de la taxe sur le foncier bâti départemental, avec des mécanismes de correction (via le coefficient correcteur) des transferts de fiscalité.
- Les intercommunalités récupèrent une fraction de TVA, mais conservent par ailleurs leur foncier bâti.
- Les départements héritent également d'une fraction de TVA en compensation de la suppression de leur foncier bâti.

Le calendrier de la suppression progressive de la TH et de son remplacement reste le suivant :

En 2020 :

- Suppression totale de la TH sur les résidences principales pour une cible d'environ 80 % de contribuables (En 2020, à Pacé, 59.05% des foyers ont bénéficié du dégrèvement Macron).
- Suspension du pouvoir de taux sur la TH, gelé à son niveau de 2019. Une actualisation de 0.9% de la valeur locative des locaux d'habitation a été opérée.
- Suspension du pouvoir de modification des politiques d'abattement et d'exonération de TFB.

En 2021 :

- Exonération à hauteur de 30% de la TH sur les résidences principales pour les 20% de contribuables restants (40.95 % des foyers pour Pacé)
- Transformation du dégrèvement de TH en exonération.
- Perception de la TH au niveau de l'Etat avec gel de la revalorisation des bases et des quotités d'abattement.
- Transfert du foncier bâti départemental aux communes avec application d'un coefficient correcteur permettant de comparer l'ancien produit de référence de TH communale avec le produit de TFB correspondant à l'ex part départementale. Ce produit de référence de TH sera calculé à partir des bases de 2020 et des taux 2017, il intégrera les allocations compensatrices de TH ainsi que les rôles supplémentaires de l'année 2020.
- Transfert de la TVA aux EPCI et aux Départements.

En 2022 :

- Exonération à hauteur de 65% de la TH sur les résidences principales pour les 20% de contribuables restants (40.95 % des foyers pour Pacé).

En 2023 :

- Suppression totale de la TH sur les résidences principales pour les 20% de contribuables restants (40.95 % des foyers pour Pacé).
- Rétablissement du pouvoir de taux sur la TH des résidences secondaires, la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants)

2/ Rappel des effets induits de la réforme de la fiscalité locale sur les exonérations de TFB :

Les locaux nouveaux à usage d'habitation, pour la part communale, n'étaient plus exonérés pendant 2 ans sur la ville de Pacé (depuis une délibération du 16-06-1992) alors qu'ils étaient exonérés pour la part départementale. Une harmonisation de ces pratiques d'exonérations divergentes selon les échelons est nécessaire. Aussi, en 2021, pour une application en 2022, le conseil municipal devra se prononcer pour limiter le taux d'exonération, par tranche de 10%, le taux étant compris entre 50% et 90% de la base imposable.

La TFB devient transitoirement la taxe pivot pour les règles de lien entre les taux entre 2020 et 2023. A partir de 2023, la variation des taux de TH- RS (Résidences Secondaires) sera indexée sur celle de la TFB.

3/ Le PLF 2021

Le Projet de Loi de Finances 2021 impacte les collectivités locales avec la baisse des impôts de production via notamment la modernisation des valeurs locatives et une hausse des prélèvements sur recettes directement liée à la crise sanitaire.

a- La modernisation des valeurs locatives

- Modernisation des paramètres de calcul des bases d'imposition sur le foncier des entreprises (CFE et TFPB) avec une application pérenne dès l'exercice 2021.
- Compensation de la perte de recettes du Bloc communal par un prélèvement sur recettes de l'Etat. En effet, l'article 4 du PLF 2021 réforme la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modifie le coefficient de revalorisation de la valeur locative de ces établissements. Les valeurs locatives sont désormais divisées par 2 (réduction de 50%).
- Intégration de la réduction de ces bases foncières dans le mécanisme de compensation lié à la suppression de la TH.

b- La hausse des prélèvements sur recettes directement liée à la crise sanitaire

Les crédits nouveaux inscrits dans les prélèvements sur recettes sont directement liés à la crise sanitaire :

- 3,29 Md€ visant à compenser au bloc communal la perte de recettes résultant de la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels pour l'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- 430 M€, dont 180 M€ pour Ile - de - France mobilités pour prendre en charges les pertes de recettes liées à la crise et 250 M€ visant à compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales du bloc communal.

c- La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement, hausse des concours financiers de l'Etat aux collectivités, péréquation toujours renforcée et points divers

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), son montant est stable par rapport à 2019 et 2020 : il est fixé à 26.80 Mds€ (26,94 Mds€ en 2019 et 26.85 Mds€ en 2020) avec 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements.

Au sein de la DGF, la péréquation est en hausse avec + 90 M€ pour la DSU (dotation de solidarité urbaine) et de même pour la DSR (dotation de solidarité rurale). Rappelons que Pacé ne perçoit plus de DSU depuis 2020.

Le prélèvement sur recettes au profit du FCTVA augmente de +546 M€.

4 Md€ de soutien à l'investissement local sont accordés dont 1 Md€ dédié à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

Les enveloppes au titre de la DSIL et de la DETR sont reconduites.

En matière de Ressources Humaines, la quatrième phase des mesures du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) impactant la masse salariale des collectivités territoriales sera appliquée. Elle concernera, au sein de la catégorie C, les cadres d'emplois relevant des échelles C1- C2 et C3, certains grades d'agent de police municipal et des agents de maîtrise.

Le taux de cotisation patronale à la CNRACL est maintenu à 30.65%, de même que le **taux de cotisation retraite salariale maintenu à 11.10% après de multiples hausses successives : 9.14 % en 2014, 9.54 % en 2015, 9.94 % en 2016, 10.29 % en 2017, 10.56 % en 2018, 10,83 % en 2019, 11.10 % en 2020**. Le point d'indice gelé durant 6 années consécutives, de 2010 à 2015 inclus, a connu un dégel de 0.6% en 2016 puis à nouveau +0.6 % en février 2017. A nouveau gelé depuis février 2017, ce gel porte au final sur 10 années sur une période de 12 ans s'étendant de 2010 à 2021.

B. Un contexte économique national contraint par la Crise sanitaire

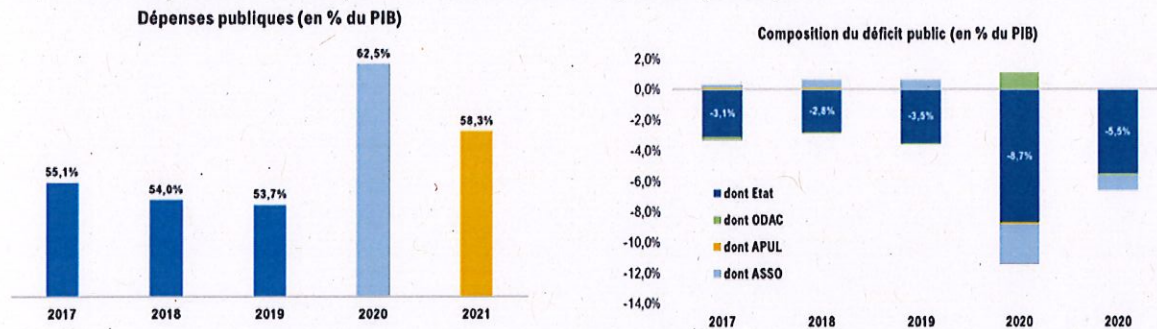
1/ Un PIB qui chute à -8,4% en 2020 :

	2017	2018	2019	2020	2021
PLF 2021	2,3%	1,8%	1,5%	-10,0%	8,0%
FMI	2,3%	1,8%	1,5%	-12,5%	7,3%
Banque de France	2,3%	1,8%	1,5%	-8,7%	7,4%

Evolutions en volume

Dans le cadre du PLF 2021, l'Etat mise sur une forte reprise de l'activité (+ 8%) pour 2021, considérée comme « volontariste » par le Haut Conseil des Finances Publiques (cf Avis n°HCFP-2020-5). Ces prévisions demeurent en cohérence avec les estimations réalisées par les grandes institutions.

2/ Un déficit public creusé par la hausse de la dépense publique :

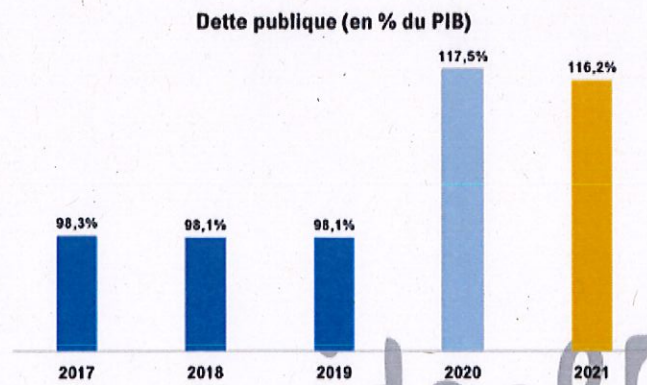


3/ Une dette publique en très forte hausse :

Mobilisation très forte de l'emprunt par l'Etat pour financer les mesures d'urgences et la perte de recettes fiscales.

Niveau d'endettement encore jamais atteint : 117,5 % du PIB en 2020.

Les prévisions du PLF 2021 prévoient une réduction de cette dette dès l'année 2021.



II- SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE DE LA COMMUNE 2016 – 2020

L'analyse rétrospective de la situation financière de la commune (II) sert de référence et contribue à l'élaboration des perspectives 2021 et au-delà, au travers de la prospective financière (III). Ces dernières ont été élaborées sur le logiciel de rétro-prospective « Regards ».

Nous vous présentons à suivre des tableaux de synthèses et des représentations graphiques relatifs à la situation financière de notre commune.

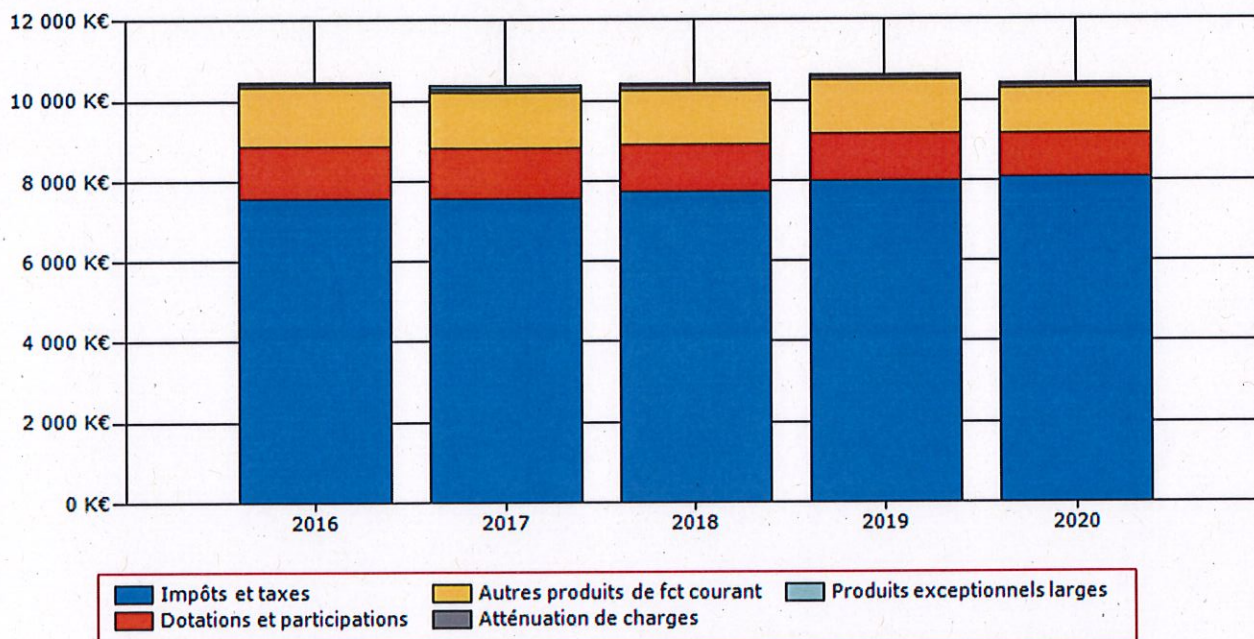
Le rapporteur rappelle qu'au moment de l'écriture du présent rapport, l'exercice budgétaire 2020 n'est pas achevé, que des variations interviendront entre ces prévisions de réalisations et les réalisations effectives. Bien entendu, l'année 2020 a été très affectée par la crise sanitaire, tant en matière de recettes que de dépenses, et sera donc considérée comme une année atypique.

1. Les Recettes de fonctionnement

a) Montant des produits de fonctionnement (en k€)

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits fonctionnement courant stricts	10 313	10 184	10 234	10 486	10 302
Impôts et taxes	7 570	7 577	7 728	8 001	8 068
Contributions directes	5 227	5 380	5 528	5 688	5 748
Dotation Solid. Ctaire reçue	1 051	1 051	1 086	1 109	1 109
Attribution FPIC	180	157	160	167	170
Reversement FNGIR	32	32	32	32	32
Taxe sur l'électricité	232	241	238	235	236
Taxe sur la publicité extérieure	140	127	137	136	125
Droits de mutations	635	512	465	551	566
Solde impôts et taxes	73	77	82	83	82
K€	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations et participations	1 291	1 220	1 190	1 155	1 089
DGF	991	882	866	854	767
Compensations fiscales	111	139	154	159	171
Fonds de péréquation divers	15	14	13	0	0
FCTVA fct		2	3	5	5
CAF	99	114	106	115	125
Solde participations diverses	75	70	48	22	21
Autres produits de fct courant	1 452	1 387	1 316	1 330	1 145
Produits des services et du domaine (70)	1 262	1 176	1 027	1 089	726
Citédia	295	339	152	254	198
Solde produits des services	967	837	875	835	528
Autres produits de gestion courante (75)	190	211	289	241	419
Atténuations de charges	103	84	135	110	110
Produits de fonctionnement courant	10 416	10 268	10 369	10 596	10 412
Produits exceptionnels larges	33	85	53	16	8
Produits financiers divers (76 hs int.)	0	0	0	1	1
Solde produits financiers divers (hs int.)	0	0	0	1	1
Produits exceptionnels (77)	33	85	53	15	7
Produits de fonctionnement	10 449	10 353	10 422	10 612	10 420

Produits de fonctionnement



En 2020 : A l'occasion de la présentation du compte administratif 2020, les évolutions des postes de recettes de fonctionnement seront examinées de manière plus approfondie. Il est néanmoins possible d'évoquer dès à présent les principales évolutions ci-dessous par rapport à l'année 2019.

Concernant les produits des services, ils diminuent au global de 363 k€ par rapport à 2019. Cette baisse est essentiellement imputable pour environ 200 k€ aux prestations de restauration scolaire et pour environ 30 k€ aux prestations d'accueil de loisirs, garderies et études. Les recettes issues de ces services sont en baisse en raison de la chute des fréquentations générée par le confinement de mars/avril, la mise en œuvre des protocoles sanitaires de la COVID-19, et de nouvelles habitudes des familles (chômage partiel, télétravail...).

Par ailleurs, les recettes du Ponant sont aussi en recul de 56 k€ par rapport à 2019, du fait de la fermeture de l'équipement au public.

Sur le volet impôts et taxes, le chapitre 73 progresse de 67 k€ car les contributions directes enregistrent une hausse de 60 k€ par rapport à 2019, avec des taux d'impôts communaux identiques depuis 2010. Les bases physiques de la taxe d'habitation continuent cependant de marquer le pas avec une augmentation de seulement 0.1 % en 2020, contre 0.6 % en 2019, 1.8 % en 2018 et 2% en 2017. Le foncier bâti subit une évolution moins dégradée et évolue de 0.4 % en 2020 contre 0.5 % en 2019, 3.3 % en 2018 et 2.1 % en 2017. Le produit fiscal 2020 est donc porté par une revalorisation forfaitaire automatique de 0.9 % applicable aux bases fiscales de TH et de 1.2 % applicables aux bases de FB et FNB. La Dotation de Solidarité Communautaire reste stable à 1 109 k€. Les droits de mutations, malgré la COVID, ont bien résisté puisqu'ils ont progressé légèrement de 15 k€ grâce à un territoire attractif tant sur le domaine résidentiel que sur le secteur économique. Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), reversé par Rennes Métropole depuis 2013, reste quasiment stable s'établissant à 170 k€ contre 167 k€ en 2019.

Sur le volet des dotations, la dotation forfaitaire baisse de 21 k€ en 2020 s'établissant à 679 k€. Concernant la DSU, il est rappelé que Pacé est sortie du mécanisme de garantie et n'en perçoit désormais plus du tout depuis 2020. La perte de recette correspondante est de 100 k€ annuels par rapport à l'année 2017. La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) diminue de 9 k€ en 2020 pour

s'établir à 81 k€. Les compensations fiscales progressent de 12 k€ en 2020. Au final la perte sur le chapitre 74 s'établit à 66 k€ en 2020.

Le chapitre 75 dédié essentiellement aux produits de locations des immeubles, et depuis 2018 aux recettes de régularisations reversées par Citédia, connaît globalement une hausse de 178 k€. Cette augmentation est ponctuelle et provient du compte 7588. En effet, elle correspond pour 115 k€ au remboursement, effectué par l'aménageur de la ZAC BCT (Bourg- Clais - Touraudière), des frais de portage relatifs au programme d'action foncière des immeubles rétrocédés. De plus, le compte 7588 est majoré des recettes provenant des régularisations de charges liées à l'exploitation du Ponant à hauteur de 103 k€ en 2020 contre 13 k€ en 2019. Les recettes issues des loyers de biens relevant du domaine privé de la collectivité, diminuent quant à elles de 27 k€ avec notamment la disparition des loyers du 4 avenue le Brix, vendu à l'aménageur dans le cadre des opérations de la ZAC BCT.

Les atténuations de charges (013) concernent les remboursements de frais de personnel par l'assureur de la collectivité dans le cadre du contrat Risques statutaires SOFAXIS, par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour les agents non titulaires relevant de l'IRCANTEC en cas d'arrêt maladie, maternité et paternité (95 k€ en 2020), ASA (autorisation spéciale d'absence COVID), ainsi que le remboursement du supplément familial de traitement (15 k€ en 2020). Ce chiffre de 95 k€ est important en 2020 en raison principalement du remboursement de deux agents en congé longue maladie (36 k€), d'un agent en congé longue durée (9 k€), d'agents en accident du travail (19 k€).

Les produits exceptionnels baissent de 12 k€ en 2020 en raison de cessions d'immobilisations moindres et s'établissent à 7 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement baissent ainsi globalement de 1.8 % en 2020 passant de 10 612 k€ à 10 420 k€.

b) Analyse globale de la fiscalité communale (en k€)

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux TH	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%
Taux FB	17,19%	17,19%	17,19%	17,19%	17,19%	17,19%	17,19%	17,19%	17,19%
Taux FNB	50,22%	50,22%	50,22%	50,22%	50,22%	50,22%	50,22%	50,22%	50,22%

BASES NETTES D'IMPOSITION EN K€

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette TH	14 842	16 113	16 532	17 063	17 403	17 826	18 360	18 868	19 058
dont base résidences secondaires				233	249	237	228	177	267
Base nette FB	11 408	12 050	12 448	12 719	13 005	13 333	13 934	14 308	14 535
Base nette FNB	218	220	227	231	232	232	227	231	233

EVOLUTION NOMINALE DES BASES NETTES D'IMPOSITION (en %)

	Moy.	2013/12	2014/13	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Base nette TH	3,2%	8,6%	2,6%	3,2%	2,0%	2,4%	3,0%	2,8%	1,0%
dont base résidences secondaires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6,9%	-4,8%	-3,8%	-22,4%	50,8%
Base nette FB	3,1%	5,6%	3,3%	2,2%	2,2%	2,5%	4,5%	2,7%	1,6%
Base nette FNB	0,8%	0,8%	3,2%	1,8%	0,4%	0,0%	-2,2%	1,8%	0,9%

BASES NETTES D'IMPOSITION – EVOLUTION PHYSIQUE

Evolution physique	Moy.	2013/12	2014/13	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Base nette TH	2,0%	6,6%	1,7%	2,3%	1,0%	2,0%	1,8%	0,6%	0,1%
dont base résidences secondaires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5,8%	-5,2%	-4,9%	-24,0%	49,5%
Base nette FB	1,9%	3,8%	2,4%	1,3%	1,2%	2,1%	3,3%	0,5%	0,4%
Base nette FNB	-0,4%	-1,0%	2,3%	0,9%	-0,6%	-0,4%	-3,3%	-0,4%	-0,3%

PRODUITS FISCAUX

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit TH	2 428	2 636	2 705	2 792	2 847	2 916	3 004	3 087	3 118
Produit FB	1 961	2 071	2 140	2 186	2 236	2 292	2 395	2 460	2 499
Produit FNB	110	110	114	116	117	117	114	116	117
Produit 3 Taxes ménages	4 499	4 818	4 958	5 094	5 199	5 325	5 513	5 662	5 733

COEFFICIENT D'ACTUALISATION (AUGMENTATION NOMINALE) DES BASES

	Moy.	2013/12	2014/13	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Coefficient d'actualisation TH	1,012	1,018	1,009	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,009
Coefficient d'actualisation FB	1,012	1,018	1,009	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,012
Coefficient d'actualisation FNB	1,012	1,018	1,009	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,012
Indice d'actualisation CFE	1,010	1,018	1,009	1,009	1,010	1,004	1,012	1,009	1,012
Indice des prix	1,007	1,007	1,004	1,000	1,002	1,010	1,016	1,009	1,010

En évolution nominale (qui intègre à la fois l'évolution physique et l'actualisation forfaitaire annuelle des bases), les bases nettes de TH continuent de ralentir leur progression avec une croissance de 1 % seulement de 2019 à 2020 (2.8% entre 2018 et 2019), contre **3.2 %** en moyenne sur la période 2012-2020 traduisant la baisse de la livraison de logements, en lien avec l'achèvement de la ZAC de Beausoleil. Les bases nettes de Foncier Bâti enregistrent une moindre progression de 1.6 % de 2019 à 2020 (2.7% entre 2018 et 2019), contre **3.1 %** en moyenne sur la période 2012-2020. Désormais, grâce surtout aux revalorisations annuelles du coefficient d'actualisation forfaitaire des bases fiscales, retracées dans le tableau ci-dessus, le produit fiscal poursuit une hausse modérée dans un environnement de taux communaux constants depuis 2010.

a) Analyse détaillée de la TH et de la TFB (en k€)

NOMBRE D'ARTICLES DE TAXE D'HABITATION

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Articles du rôle de TH	4 537	4 720	4 751	4 777	4 924	5 015	5 068	5 102	5 097
Variation annuelle	275	183	31	26	147	91	53	34	-5

DECOMPOSITION DE LA BASE DE TAXE D'HABITATION

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base brute	16 931	18 323	18 903	19 324	20 018	20 579	21 155	21 775	22 023
- base brute abattue	1 563	1 619	1 687	1 706	1 730	1 739	1 785	1 891	1 908
= Valeur locative nette	15 368	16 704	17 216	17 618	18 288	18 840	19 370	19 884	20 115
- Base nette exonérée	526	591	684	555	885	1 014	1 010	1 016	1 057
= Base nette	14 842	16 113	16 532	17 063	17 403	17 826	18 360	18 868	19 058
dont Base nette résidences secondaires				233	249	237	228	177	267

DECOMPOSITION DE LA BASE DE FONCIER BATI (Locaux d'habitation et locaux industriels et commerciaux)

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base brute FB	11 919	12 655	13 129	13 461	13 847	14 176	14 695	15 084	15 434
- Exo contribuables modestes (LF92)	98	104	117	111	165	151	196	180	168
- Exo liées aux constructions	413	502	565	630	677	691	677	691	731
= Base nette FB	11 408	12 050	12 448	12 719	13 005	13 333	13 934	14 308	14 535
dont base nette FB locaux d'habitation	8 299	8 848	9 129	9 318	9 525	9 778	10 064	10 358	10 619
dont base nette FB locaux indus et com	3 109	3 201	3 318	3 402	3 480	3 556	3 758	3 855	3 916

DECOMPOSITION DE LA BASE DE FONCIER BATI DES LOCAUX D'HABITATION

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base brute FB locaux d'habitation	8 810	9 454	9 811	10 059	10 367	10 620	10 937	11 229	11 518
- Exo contribuables modestes (LF92)	98	104	117	111	165	151	196	180	168
- Exo > à 2 ans (logements sociaux)	413	499	562	630	677	691	677	691	731
- Exo à 2 ans	0	3	3	0	0	0	0	0	0
= Base nette FB locaux d'habitation	8 299	8 848	9 129	9 318	9 525	9 778	10 064	10 358	10 619

BASE DE FONCIER BATI DES LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
= Base nette FB locx industriels et commerciaux	3 109	3 201	3 318	3 402	3 480	3 556	3 758	3 855	3 916

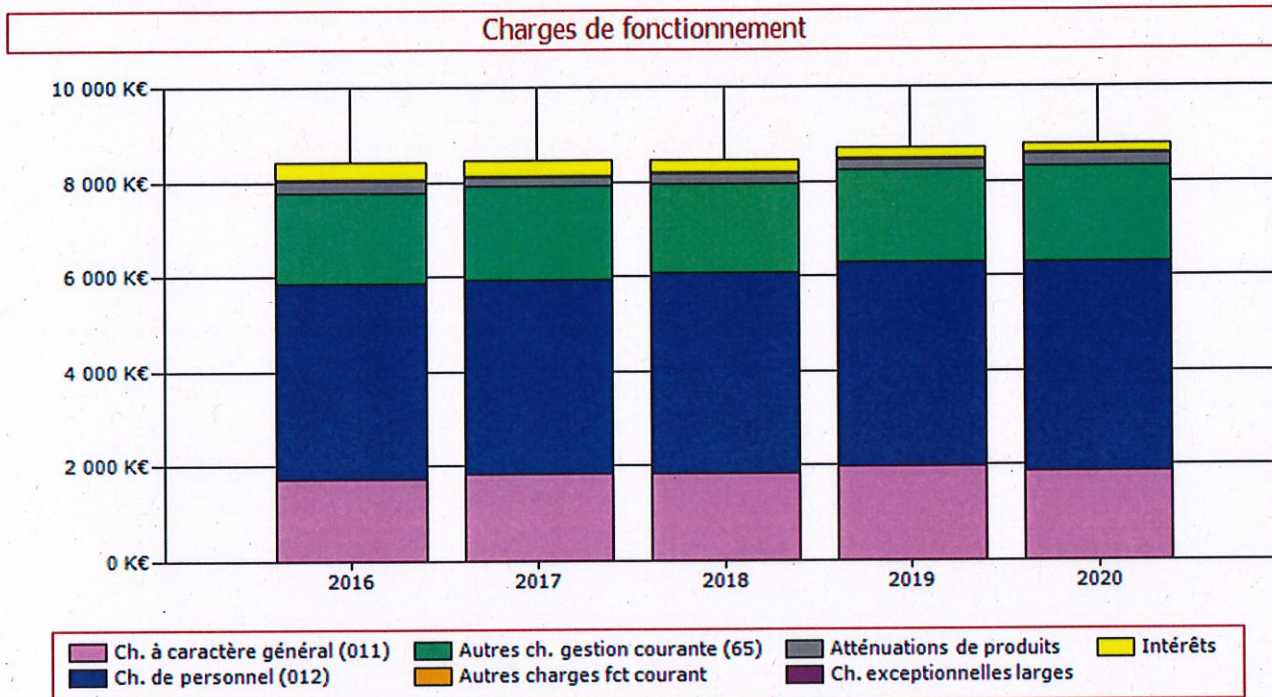
Les bases nettes de Foncier Bâti d'habitation évoluent de 28 % sur la période 2012-2020 passant de 8 299 k€ à 10 619 k€ et représentent, en 2020, 73 % de la base totale de FB. Les bases nettes de Foncier Bâti industriel et commercial, légèrement moins dynamiques, progressent de 26 % sur la même période passant de 3 109 k€ à 3 916 k€ et représentent tout de même 27 % de la base totale de FB en 2020. Par ailleurs, il est constaté que les bases exonérées pour les contribuables modestes ont pratiquement doublé sur la période 2012 -2020, de même que les exonérations pour les logements sociaux construits. Sous l'effet notamment du PLH et de la réglementation de la loi SRU, les exonérations de TH ont elles aussi doublé entre 2012 et 2020 passant de 526 k€ à 1 057 k€ de bases nettes exonérées.

2. Les Dépenses de fonctionnement

a) Montant de charges de fonctionnement (en k€)

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Charges fct courant strictes	7 783	7 909	7 940	8 227	8 329
Charges à caractère général	1 726	1 821	1 832	1 966	1 854
Charges de personnel	4 138	4 125	4 250	4 349	4 442
Autres charges de gestion courante	1 919	1 963	1 858	1 912	2 033
Citédia	432	453	315	368	466
OGEC	447	460	451	449	453
Syndicats	368	354	360	352	410
Associations	404	423	441	436	431
Subvention au CCAS	100	110	120	132	147
Solde autres charges de gestion courante	168	163	171	175	126
Atténuations de produits	288	238	259	259	259
Attribution de compensation versée	288	238	259	259	259
Charges de fonctionnement courant	8 071	8 147	8 199	8 486	8 588
Charges exceptionnelles larges	7	4	4	4	4
Frais financiers divers (66 hs int.)	2	0	1	1	1
Solde frais financiers divers (hs int.)	2	0	1	1	1
Charges exceptionnelles (67)	5	4	3	3	4
Charges de fct hors intérêts	8 078	8 151	8 203	8 490	8 592
Intérêts	339	295	253	220	183
Charges de fonctionnement	8 417	8 446	8 456	8 710	8 775

b) Graphique des charges de fonctionnement (en k€)



En 2020 : A l'occasion de la présentation du compte administratif 2020, les évolutions des postes de dépenses de fonctionnement seront examinées de manière plus approfondie. Il est néanmoins possible d'évoquer dès à présent les principales évolutions ci-dessous par rapport à l'année 2019.

Concernant les charges à caractère général (Chapitre 011), celles-ci diminuent de 112 k€ entre 2019 et 2020 pour s'élever à 1 854 k€.

En matière de baisse, principalement :

Le compte énergie électricité, 60612, pourrait connaître une baisse de 53 k€ environ, liée en partie aux fermetures d'équipements dans le contexte de crise sanitaire. La facturation de décembre n'étant pas encore parvenue, il s'agit donc d'estimations.

Le poste alimentation, 60623, serait en baisse d'environ 66 k€ en raison du confinement de mars/avril. Les poste 6288 et 6247 relatifs aux sorties périscolaires des écoles publiques représentent une économie de 25 k€, le confinement ayant là encore perturbé les activités envisagées.

Le poste 6261, affranchissement subit une baisse de 10 k€, du fait de l'activité réduite par la COVID et d'une diminution des plis à affranchir issue d'une organisation de plus en plus dématérialisée.

Le poste 6232, fêtes et cérémonies dégagerait une économie de 30 k€, des manifestations ayant été annulées comme l'Euro- basket et la fête du 14 juillet avec son feu d'artifice.

En matière de hausse, principalement :

Le poste COVID concernant les articles 60631 (entretien des locaux), 60632 (petit matériel) et 6068 (autres matières et fournitures) a représenté une dépense d'environ 52 k€ dont 19 k€ de masques grand public entièrement pris en charge conjointement par l'Etat et la Métropole.

Le poste charges locatives de copropriété (614) a été impacté de +14 k€ en raison notamment d'importants travaux de rénovation de la chaufferie du multi-accueil Câlin-Copain à hauteur de 11 k€.

Le poste 6068, autres matières et fournitures, hors fournitures de produits et masques FFP1 et FFP2 anti- COVID (21 k€), est en hausse 30 k€ (18 k€ de luminaires et système de détection réalisés à la salle de sport Bobet) et 12 k€ de remplacements de la moitié des radiateurs des logements municipaux de la gendarmerie (les 50 % restants seront remplacé sur 2021).

Le poste 61521, entretien de terrains a progressé de 54 k€ en conformité avec la prévision 2020, les interventions d'élagage ont notamment fortement augmenté (allées cavalières et tempête Alex du mois d'octobre).

Les frais de personnel, après une hausse de 99 k€ en 2019, évoluent de 93 k€ entre le réalisé 2019 et le réalisé 2020 soit une évolution de 2.14 %, sous l'effet du GVT (glissement vieillesse technicité) d'une part, et d'autre part du recrutement en année pleine d'un agent responsable de l'entretien des locaux, avec des remplacements d'agents en maladie, maternité, longue maladie et accidents de travail intervenus en 2020.

Le chapitre 65 progresse de 121 k€ entre 2019 et 2020. Les principales hausses portent sur la contribution versée à Citédia au compte 6558, qui progresse de 92 k€, évoluant de 368 k€ à 460 k€. La contribution au SIVU Aqua Ouest progresse de 6 k€ et la participation versée au SYRENOR augmente de 27 k€, toutes deux imputées au compte 65548. La subvention versée au CCAS progresse de 15 k€.

Les frais financiers, en diminution de 35 k€ en 2016, de 44 k€ en 2017, de 42 k€ en 2018, de 33 k€ en 2019 poursuivent leur diminution avec une nouvelle baisse de 37 k€, traduisant la poursuite sur 2020 du désendettement de la collectivité. En effet, le stock de dette diminue de 1 220 k€ (1220 - 0), le capital remboursé en 2020 étant de 1 220 k€ alors qu'aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé. Ces baisses successives contribuent à améliorer l'épargne brute et créent un profil de dette particulièrement favorable.

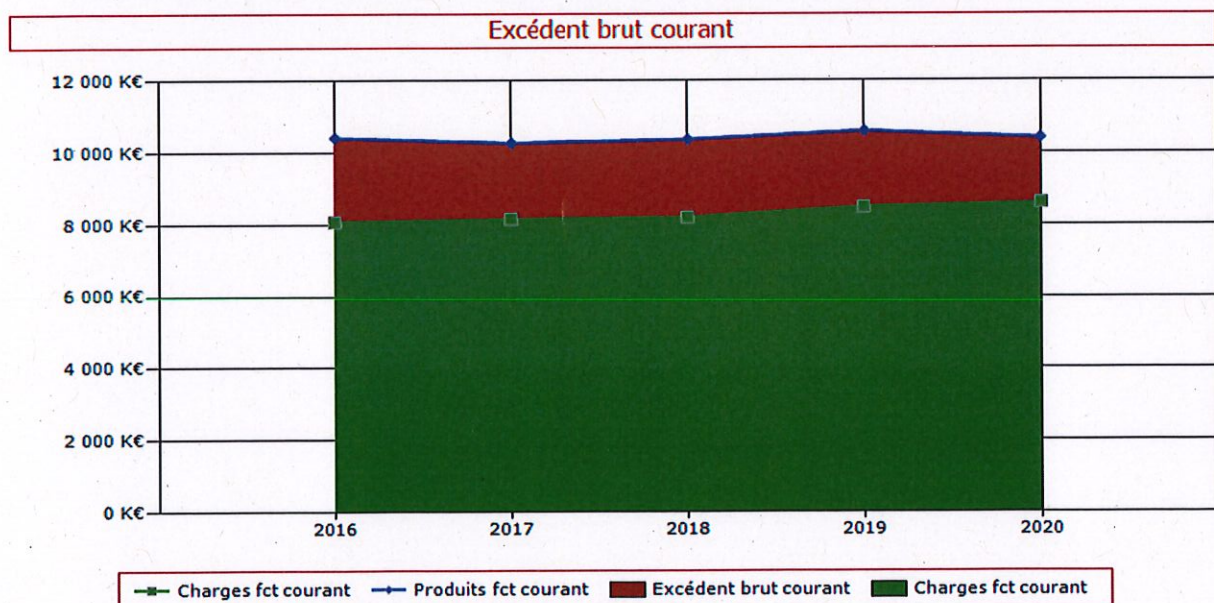
Les atténuations de produits (chapitre 014) sont stables s'élevant à 259 k€ qui intègre le reversement à la Métropole de l'attribution de compensation due à l'intégration de la compétence GEMAPI à la Métropole en lieu et place du Syndicat de la Flume et de l'attribution de compensation des compétences voirie-éclairage public.

Les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient de 0.75 % en 2020 évoluant de 8 710 k€ à 8 775 k€.

Au final, l'épargne brute 2020 pourrait ainsi tournée aux alentours de 1646 k€ contre 1902 k€ en 2019.

3.L'autofinancement

a) L'évolution de l'excédent brut courant correspondant aux produits et charges de fonctionnement courant (c'est-à-dire hors exceptionnels et intérêts)



L'évolution de l'excédent brut courant, c'est à dire hors solde exceptionnel et hors résultat financier, sur la période 2016-2020, met en évidence que les produits de fonctionnement courant depuis 2016 sont en stagnation quand les charges de fonctionnement courant continuent d'évoluer de +6,41 %.

b) La chaîne de l'épargne

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	10 416	10 268	10 369	10 596	10 412
- Charges de fonctionnement courant	8 071	8 147	8 199	8 486	8 588
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 345	2 121	2 170	2 110	1 824
+ Solde exceptionnel large	26	81	49	12	4
= Produits exceptionnels larges*	33	85	53	16	8
- Charges exceptionnelles larges*	7	4	4	4	4
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 371	2 202	2 219	2 122	1 828
- Intérêts	339	295	253	220	183
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 032	1 907	1 966	1 902	1 646
- Capital	1 226	1 245	1 167	1 165	1 236
= EPARGNE NETTE (EN)	806	662	799	737	410

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'excédent brut courant (EBC) est un solde très important car il traduit la marge de manœuvre sur les dépenses et recettes courantes, c'est-à-dire hors impacts de ce qui relève de l'exceptionnel et de la dette. Ce solde se détériore en 2020 de près de 500 k€ par rapport à 2016, passant de 2 345 k€ en 2016 à 1 824 k€ en 2020, compte tenu de ce qui a été exposé en amont sur l'évolution des produits et charges de fonctionnement courant.

Selon les hypothèses actuelles, cet EBC pourrait être dégradé durablement, contraignant la collectivité à un pilotage rigoureux des charges de fonctionnement et une optimisation des produits de fonctionnement, à savoir essentiellement les produits des services au travers d'une politique tarifaire adaptée. En effet, le dynamisme de la fiscalité à venir, repose désormais sur l'évolution de bases de Foncier Bâti actualisées par l'Etat chaque année du niveau d'inflation constaté. Le rythme de livraison des logements de la ZAC résidentielle Bourg Clais Touraudière et la poursuite de la commercialisation de la ZAC des Touches deviennent donc déterminant pour assurer un produit fiscal d'un niveau satisfaisant.

Sur le plan des dotations de l'Etat versées aux collectivités, la maîtrise de leur niveau à venir, n'appartient pas aux collectivités. Il est difficile d'appréhender pleinement, dès aujourd'hui, les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire mondiale actuelle.

Le solde que constitue l'épargne brute, grâce à un profil de dette très favorable (les frais financiers ont diminué de 156 k€ entre 2016 et 2020), conforté par la poursuite en 2020 du désendettement de la collectivité, est donc au final impacté par une perte moindre, que celle de l'EBC, puisque cette baisse est de 400 k€ (contre 500 k€ pour l'EBC) sur la période 2016-2020.

L'épargne nette, compte tenu du maintien d'un niveau équivalent de remboursement du capital de la dette sur la période 2016-2020, subit donc une baisse identique de 400 k€. Au final, l'épargne nette diminue de moitié sur la période 2016-2020 passant d'environ 800 à 400 k€. Il est important néanmoins, de garder à l'esprit que l'année 2020 est atypique car impactée par la crise sanitaire, puisque les pertes de produits des services (prestations de restauration et périscolaire) sont globalement supérieures aux baisses de dépenses générées par la fermeture des services scolaires, sportifs et culturels.

4. L'endettement**a) Composante de l'annuité**

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Capital de la dette	1 226	1 245	1 167	1 165	1 236
Intérêts de la dette	339	295	253	220	183
Annuité de la dette	1 565	1 540	1 420	1 385	1 419

STRUCTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE

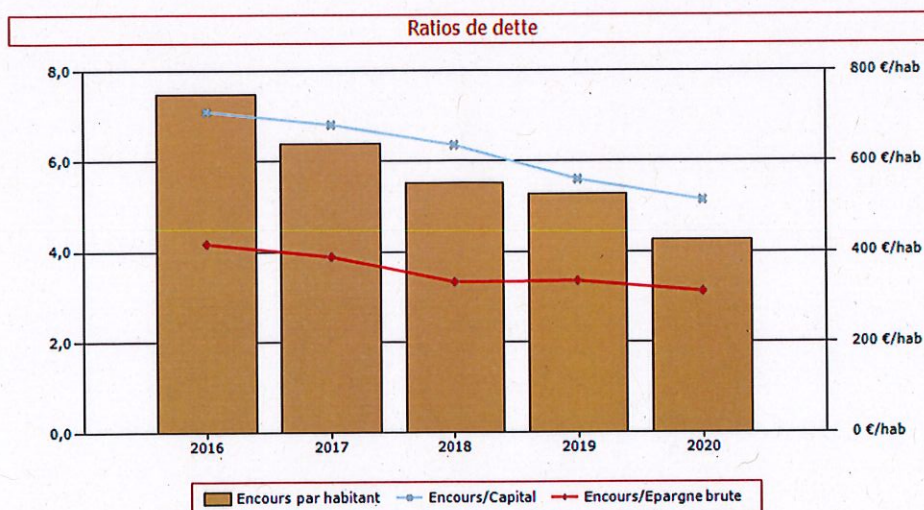
	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	78%	81%	82%	84%	87%
Intérêts	22%	19%	18%	16%	13%

b) Analyse de l'encours de dette**ENCOURS DE DETTE AU 31/12**

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Encours brut	8 559	7 477	6 563	6 378	5 161
Encours récupérable sur BA Poste	72	55	37	19	19
+ Encours Tiers	0	0	0	0	-19
= Encours corrigé	8 487	7 422	6 526	6 359	5 123
/ Epargne brute	2 032	1 907	1 966	1 902	1 646
= Encours corrigé / Epargne brute	4,2	3,9	3,3	3,3	3,1

RATIOS DE DETTE

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours corrigé / Capital (en années)	7,1	6,8	6,4	5,6	5,1
Encours corrigé par habitant	747,9	640,0	552,3	526,7	425,6
Encours corrigé / Produits de fonctionnement	81,2%	71,7%	62,6%	59,9%	49,2%



Le montant de l'encours de dette a baissé fortement sur la période 2016-2020 puisqu'il est passé de 8.6 M€ en 2016 à 5.2 M€ en 2020. D'ailleurs, le stock de dette a marqué une nouvelle baisse de 1 220 k€ en 2020. La modération des dépenses d'investissements directs depuis 2016 a entretenu cette orientation. En effet, les dépenses d'équipements directs (c'est-à-dire hors opération menées pour compte de tiers, en l'occurrence pour Rennes Métropole dans le cadre des conventions de mandats 2015 et 2016) ont globalement décéléré à compter de 2014, puisqu'elles étaient de 2 904 k€ cette même année, 1 056 k€ en 2015, 2 210 k€ en 2016, 1 398 k€ en 2017, 1 697 k€ en 2018, 2 716 k€ en 2019 et 1 347 k€ en 2020.

Cette baisse du niveau d'encours permet d'améliorer le ratio d'encours / Epargne brute sur la période 2016-2020 puisqu'il passe de 4 à 3 ans. Autrement dit, en 2020, il faudrait à la collectivité seulement 3 années d'épargne brute pour rembourser la totalité des emprunts contractés. La détérioration de l'épargne brute sur la période est ainsi plus que compensée, par une baisse proportionnellement plus importante de l'encours de dette.

L'encours de dette par habitant est donc également en baisse passant de 748 € en 2016 à 426 € en 2020 compte tenu de la politique de désendettement menée et de l'apport de population de +6% sur la période passant de 11 348 à 12 036 habitants.

5. L'investissement

a) La structure du financement de l'investissement en montant

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Dép. d'inv. hs annuité en capital	4 005	1 539	1 832	2 716	1 347
Dép. d'inv. hs dette	4 005	1 539	1 832	2 716	1 347
Dépenses d'équipement	2 210	1 398	1 697	2 716	1 347
Dépenses directes d'équipement	2 210	1 398	1 697	2 716	1 347
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	1 281	6	0	0	0
Autres dépenses d'inv.	514	135	135	0	0
Financement des investissements	3 452	1 504	1 264	3 452	2 723
Epargne nette	806	662	799	737	410
Ressources propres d'inv. (RPI)	609	380	152	436	1 894
FCTVA	172	366	147	259	401
Produits des cessions	0	0	0	15	1 470
Diverses RPI	437	14	5	162	23
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	936	237	0	0	0
Fonds affectés (amendes...)	0	0	1	1 265	24
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	101	45	42	14	395
Emprunt	1 000	180	270	1 000	0
Variation de l'excédent global	-553	-35	-569	736	1 376
K€	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent global de clôture (EGC)	1 054	1 019	449	1 184	2 560

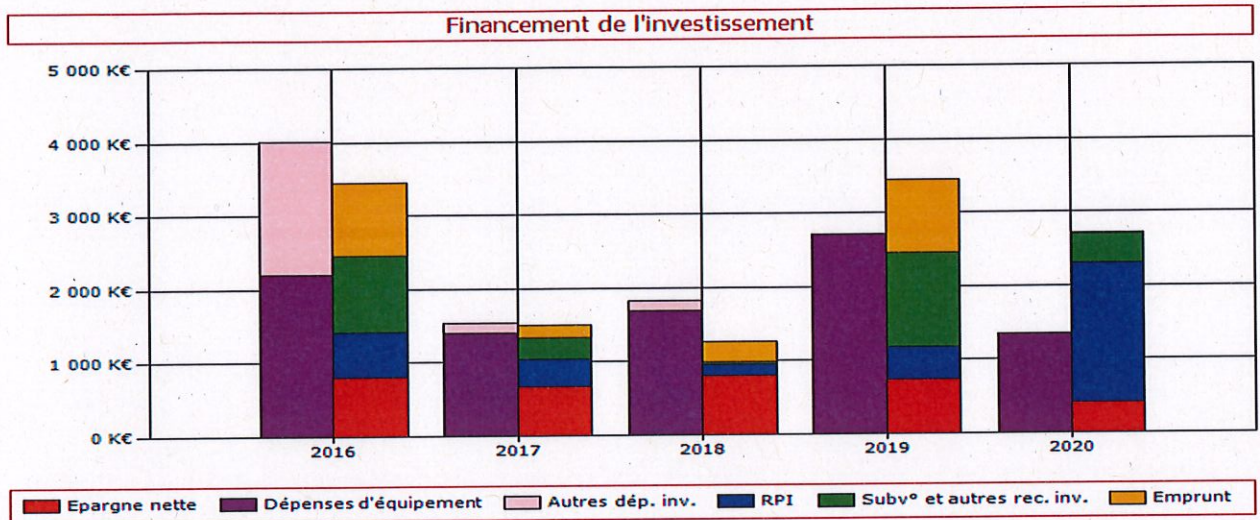
Les dépenses d'investissement sur la période 2016-2020 représentent 9 368 k€ (soit 1 874 k€ en moyenne annuelle) et sont financées par une épargne nette, d'un montant cumulé de 3 414 k€, tandis que la dette nouvelle contractée sur la période, représente seulement 2 450 k€. Le remboursement par l'Etat, via le FCTVA, d'une partie de la TVA supportée par la collectivité, représente quant à lui 1 345 k€ sur la période.

Les subventions sont très faibles car sur les 395 k€ de 2020, les aménageurs de la ZAC BCT ont versé 295 k€. Les 100 k€ restants correspondent à 50% des 200 k€ alloués par la Métropole pour la construction de la nouvelle salle de sports, dont le solde devrait être versé en 2021.

Le produit des cessions de 2020 enregistre principalement les cessions immobilières aux aménageurs d'une partie des biens dans le périmètre de la ZAC BCT (1 008 k€), auxquelles s'ajoutent les cessions du château de la Touche Milon (200 k€) et de la propriété Clément du 14 avenue Brizeux (254 k€).

Pour rappel, Les opérations pour compte de tiers retraçaient les remboursements effectués par la métropole suite aux opérations d'investissement menées par Pacé dans le cadre des conventions de mandats voirie réseaux de 2015 et de 2016.

b) Le graphique du financement de l'investissement



III- LES PERSPECTIVES DE FONCTIONNEMENT 2021 - 2023 ET LES INVESTISSEMENTS ENVISAGÉS

Les grandes orientations de 2021 à 2023, éclairées par les réalisations 2019, avec les prévisions budgétaires 2020 (plutôt que par les estimations 2020, atypiques du fait de l'épisode COVID, rappelées ci-dessus) et par le projet de budget 2021, tel qu'envisagé actuellement, pourraient se traduire, selon le scénario de prospective retenu, comme suit, en matière de fonctionnement, d'investissement, et d'autofinancement. Les simulations et hypothèses suivantes sont établies selon une fiscalité à **taux constants sur l'ensemble de la période.**

A. LE FONCTIONNEMENT

1-Recettes de fonctionnement 2020-2023

K€	2020	2021	2022	2023
Produits fonctionnement courant stricts	10 302	10 512	10 650	10 874
Impôts et taxes	8 068	8 227	8 341	8 508
Contributions directes	5 748	5 961	6 070	6 234
Dotation Solid. Ctaire reçue	1 109	1 109	1 109	1 109
Attribution FPIC	170	160	160	160
Reversement FNGIR	32	32	32	32
Taxe sur l'électricité	236	238	241	243
Taxe sur la publicité extérieure	125	131	133	134
Droits de mutations	566	500	500	500
Solde impôts et taxe	82	95	96	97
Dotations et participations	1 089	941	945	952
DGF	767	758	765	773
Compensations fiscales	171	21	22	22
Compensation pertes de Bases	0	0	0	0
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0
FCTVA fct	5	5	5	5
CAF	125	125	121	120
Solde participations diverses	21	31	32	32
Autres produits de fct courant	1 145	1 344	1 364	1 413
Produits des services et du domaine (70)	726	1 104	1 122	1 145
Citédia	198	269	277	290
Solde produits des services	528	835	845	855
Autres produits de gestion courante (75)	419	240	242	268
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0
Atténuations de charges	110	80	81	82
Produits de fonctionnement courant	10 412	10 592	10 731	10 955
Produits exceptionnels larges	8	8	8	8
Produits financiers divers (76 hs int.)	1	1	1	1
Fonds de soutien emprunts risqués	0	0	0	0
Solde produits financiers divers (hs int.)	1	1	1	1
Produits exceptionnels (77)	7	7	7	7
Reprises/provisions (78)	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	10 420	10 600	10 739	10 963

Remarquons d'emblée que l'année 2020 étant particulièrement atypique, les hypothèses 2021-2023 sont plutôt construites sur l'année de référence 2019. Bien entendu, les orientations nouvelles décidées sur 2020 et qui seraient amenées à se poursuivre sont également prises en compte dans la prospective financière.

Les produits des services augmenteraient de 378 k€ en 2021 pour s'établir à 1 104 k€, soit une progression de 1.4 % environ par rapport à l'année 2019 (activité normale). Les recettes figurant dans la Délégation de Service Public de l'exploitation du Ponant 2021 sont prévues pour leur montant de 269 k€. En dehors de cette recette particulière, l'hypothèse retenue est celle d'une évolution des produits des services à un rythme de 1.2% sur la période.

Les bilans de fonctionnement continuent d'être suivis avec attention, pour contrôler la trajectoire des déficits des services publics municipaux et s'assurer de l'adéquation de la politique tarifaire. Une étude sera menée par le service Finances, en 2021, pour étendre les tarifs dégressifs à l'ensemble des prestations péri et extra scolaires, tout en veillant à assurer un meilleur équilibre entre les tarifs et un niveau de recettes adéquat. Comme chaque année, à l'occasion de la fixation des tarifs en commission des Affaires scolaires, la collecte et l'examen des pratiques tarifaires sur les collectivités alentours sera réalisée, de manière plus exhaustive. Les bornes des tranches de quotient familial, voire le nombre de tranches, seront examinés et des propositions de modifications seront formulées.

Les produits fiscaux du chapitre 73 pourraient progresser de 159 k€ en 2021. Les contributions directes (compte 73111), qui incluent désormais, à partir de 2021, les compensations fiscales de TH, suite à sa disparition programmée, progresseraient d'environ 213 k€ en 2021. Les contributions directes évolueraient de manière favorable sur la période 2021-2023 portées par les livraisons de logements résidentiels et de locaux commerciaux des ZAC BCT et ZAC des Touches. Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), reversé par Rennes Métropole depuis 2013 est perçu en 2020 pour 170 k€ et est estimé à 160 k€ à partir de 2021. La Dotation Solidarité Communautaire est stable à 1109 k€ sur toute la période. Les droits de mutations volatiles sont évalués à 500 k€ annuels.

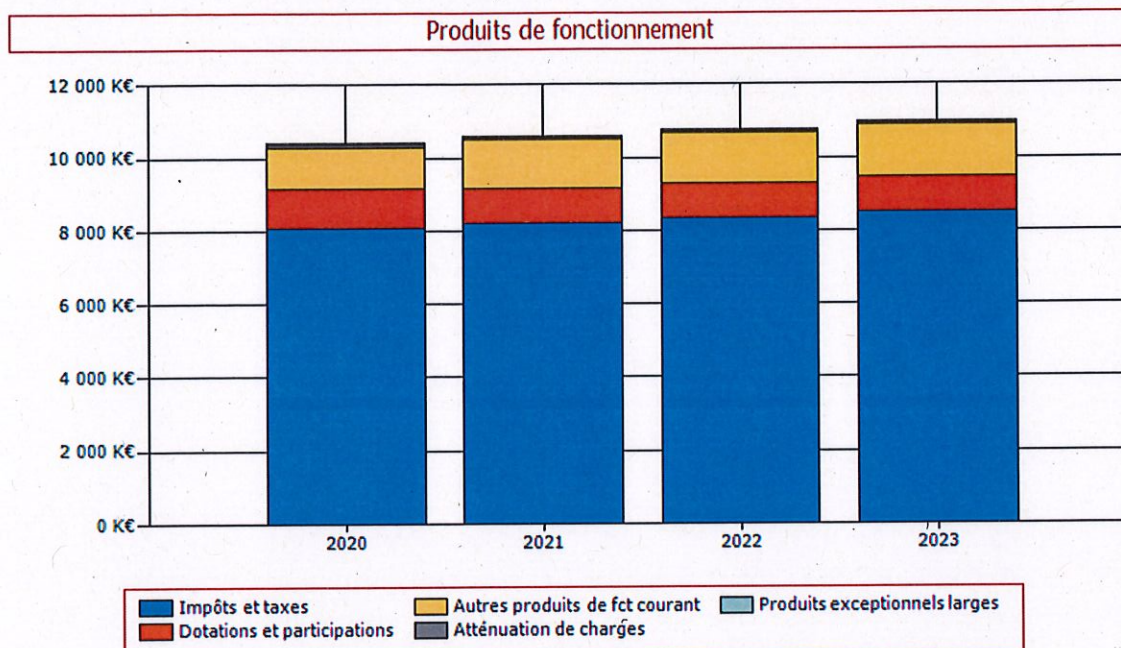
Concernant les dotations du chapitre 74, une diminution de 148 k€ est envisageable sur 2021. La ligne compensations fiscales TH, remontée dans les contributions directes, les compensations fiscales diminuent ainsi de 150 k€ par réciprocité à partir de 2021 et explique la baisse de ce chapitre. La dotation globale forfaitaire (DGF) pourrait baisser de seulement 9 k€. Le chapitre 74 à périmètre constant serait donc stable.

Le chapitre 75 avait connu en 2020 une hausse ponctuelle de 178 k€ provenant du compte 7588 avec pour 115 k€ le remboursement par l'aménageur des frais de portage relatifs au programme d'action foncière des immeubles, rétrocedés de la ZAC BCT, ainsi que les régularisations de charges liées à l'exploitation du Ponant à hauteur de 103 k€ en 2020 contre 13 k€ en 2019. Ce chapitre revient à la normale, avec un niveau de 240 k€ annuels, équivalent à celui de 2019.

Les produits exceptionnels (77) sont estimés à 8 k€ sur la période 2021-2023. Rappelons qu'en prévision budgétaire les cessions relèvent du chapitre 024 c'est-à-dire de l'investissement mais qu'en réalisation ils s'imputent au compte de fonctionnement 775. Ainsi, en 2020, les produits des cessions dont quasi exclusivement celles aux aménageurs de la ZAC BCT représentent 1 470 k€, sont bien réalisés au compte 775 et retraités en analyse financière pour reconstituer une chaîne de l'épargne affranchie de ces cessions.

Les atténuations de charges (013) concernent les remboursements de frais de personnel par notre assureur dans le cadre du contrat Risques statutaires SOFAXIS et par la CPAM pour les agents non titulaires relevant de l'IRCANTEC en cas d'arrêt maladie, maternité et paternité. Elles incluent aussi le remboursement du supplément familial de traitement. Ce chapitre est estimé à 80 k€ en 2021.

Globalement, compte tenu des éléments décrits au-dessus, les produits de fonctionnement croîtraient de 5.2 % sur la période 2020-2023.



2- Focus dotation forfaitaire, DGF et fiscalité 2016-2023

La dotation forfaitaire à compter de 2016

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire de référence	1 004	804	707	706	707	686	679	685
+ Variation "DF - population"	22	25	22	25	-3	11	26	25
+ Variation "DF - besoin de financement"	-30	-30	-22	-24	-18	-19	-19	-19
- Contribution RFP	192	93	0	0	0	0	0	0
= Dotation forfaitaire	804	707	706	707	686	679	685	692
Info : Contribution RFP consolidée	457	550	550	550	550	550	550	550

a) La Dotation Globale de Fonctionnement et les fonds de péréquation 2016-2023

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire (DF)	804	707	706	707	686	679	685	692
Effet variation de population	22	25	22	25	-3	11	26	25
Effet prélèvement pour péréquation	-30	-30	-22	-24	-18	-19	-19	-19
Contribution RFP	-192	-93	0	0	0	0	0	0
Effet CPS*	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	187	175	160	147	81	79	80	81
dont DSU	114	102	85	57	0	0	0	0
dont DSR	0	0	0	0	0	0	0	0
dont DNP	73	73	75	90	81	79	80	81
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Ajustements						0	0	0
= DGF (A)	991	882	866	854	767	758	765	773
FDTP	15	14	13	0	0	0	0	0
+ FPIC	180	157	160	167	170	160	160	160
+ Compensation perte de bases	0	0	0	0	0	0	0	0
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
= Fonds de péréquation (B)	195	171	173	167	170	160	160	160
Compensations fiscales (C)	111	139	154	159	171	21	22	22
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	1 297	1 192	1 193	1 180	1 108	939	948	955

b) La fiscalité 2020-2023 à taux constants (hypothèse retenue)

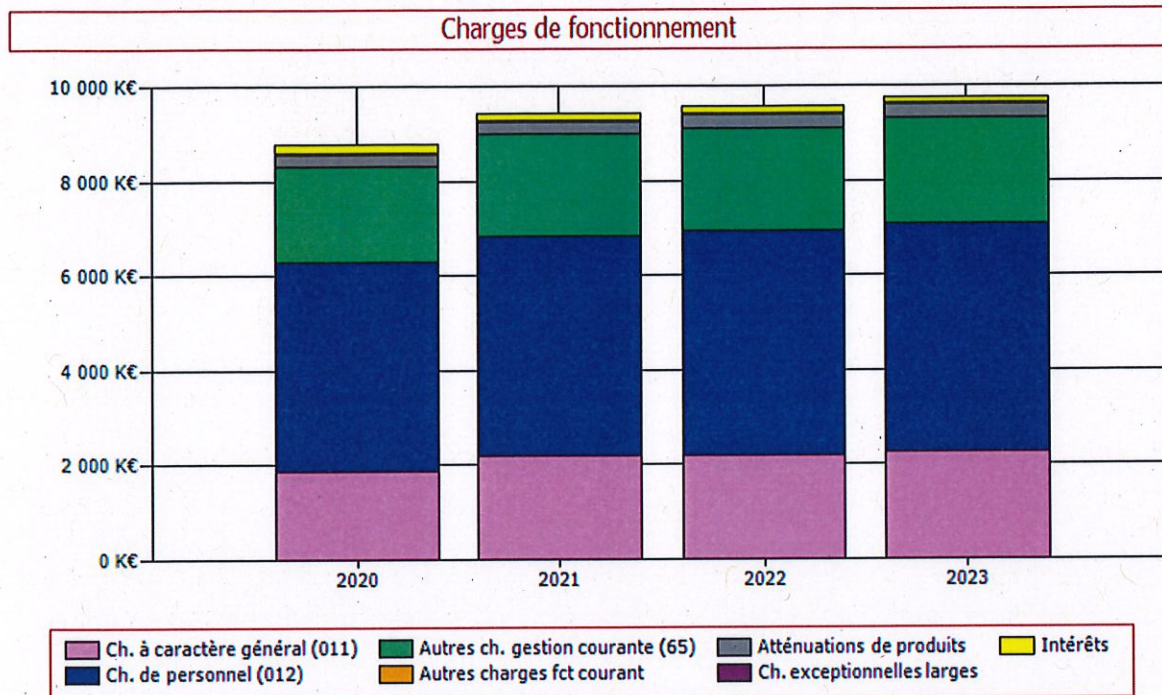
IMPOTS LOCAUX NETS

K€	2020	2021	2022	2023
Impôts ménages larges	5 904	5 983	6 092	6 256
Produit TH	3 118	44	45	45
Produit FB	2 499	5 800	5 907	6 069
Produit FNB	117	117	118	119
Compensations ménages	171	21	22	22
Rôles supplémentaires	15	0	0	0
Fonds de péréquation fiscaux	170	160	160	160
Solde FPIC	170	160	160	160
Dotation communautaire nette	850	850	850	850
Attribution de compensation	-259	-259	-259	-259
Dotation de Solidarité Ctaire	1 109	1 109	1 109	1 109
Dotation Globale de Neutralisation	32	32	32	32
FNGIR	32	32	32	32
Produit fiscal large	6 971	7 025	7 134	7 298

A noter qu'à compter de 2021, le transfert du FB départemental aux communes étant intervenu, la ville perçoit désormais essentiellement de la taxe sur le foncier bâti communal et départemental. La taxe d'habitation se réduit à celle maintenue et perçue sur les seules résidences secondaires. La taxe sur le foncier non bâti est maintenue.

3-Dépenses de fonctionnement 2020-2023

K€	2020	2021	2022	2023
Charges fct courant	8 329	8 988	9 113	9 330
Charges à caractère général	1 854	2 207	2 204	2 248
Charges de personnel	4 442	4 640	4 742	4 837
Autres charges de gestion courante	2 033	2 141	2 167	2 245
Citédia	466	467	477	489
OGEC	453	477	469	474
Syndicats	410	430	436	443
Associations	431	451	456	462
Subvention au CCAS	147	156	163	168
Piscine intercommunale	0	0	0	40
Solde autres charges de gestion courante	126	160	165	170
Atténuations de produits	259	309	309	309
Attribution de compensation versée	259	259	259	259
Contribution SRU	0	50	50	50
Charges de fonctionnement courant	8 588	9 297	9 422	9 639
Charges exceptionnelles larges	4	6	6	6
Frais financiers divers (66 hs int.)	1	1	1	1
Solde frais financiers divers (hs int.)	1	1	1	1
Charges exceptionnelles (67)	4	5	5	5
Charges de fct hors intérêts	8 592	9 303	9 428	9 645
Intérêts	183	137	140	126
Charges de fonctionnement	8 775	9 440	9 567	9 771



a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le montant total du chapitre 011 pourrait connaître une hausse de 19 % en 2021 par rapport au réalisé prévisionnel 2020 (ramené à 12% si on le compare au réalisé 2019) selon le projet de budget actuel.

En progression :

Le poste électricité (60612) évoluerait de + 45 k€, il est estimé à 280 k€ en 2021, se rapprochant de son niveau de réalisation de 2019, hors épisode COVID.

Le compte alimentation (60623) augmenterait de 70 k€, se rapprochant lui aussi de son niveau de réalisation de 2019, hors épisode COVID. Il est estimé à 245 k€.

Le poste des contrats de prestations de services avec des entreprises (611) augmenterait également de 50 k€, impacté par l'AMO communication (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour une étude et un accompagnement sur le marketing territorial (10 k€), par la réinstallation des applis serveurs (13 k€), la poursuite de l'AMO sur le schéma directeur numérique (11 k€ pour solde suite au 24 k€ payés en 2020), par l'entretien (lavage) des vêtements de travail (6.5 k€) et par l'AMO consultation assurances (4 k€). La rémunération versée à Citédia en 2020 s'est élevée à 72 k€ en 2020 et évoluerait à 83 k€ en 2021 selon le contrat de DSP (délégation de service public).

L'entretien de terrains (61521) pourrait également progresser de 38 k€ du fait essentiellement de l'intensification des dépenses d'élague.

Le poste maintenance (6156) pourrait progresser de 28 k€ sachant que les prévisions budgétaires s'avèrent généralement supérieures aux réalisations effectives.

Le poste formation (6184) pourrait progresser de 38 k€. Il est impacté essentiellement par les formations obligatoires des apprentis et aussi par les formations sur le logiciel de Ressources Humaines afin d'utiliser toutes ses fonctionnalités (16 k€), la prise en main de la nouvelle infrastructure serveurs (4 k€) et enfin la formation sur le logiciel Mindview (2 k€).

Le poste fêtes et cérémonies (6232) serait en hausse de 11 k€ si les manifestations prévues peuvent se dérouler normalement en 2021.

En baisse :

Les poste achats de petit matériel (60632) et autres matières et fournitures (6068) sont prévus en baisse respectives de 14 k€ et 45 k€ en 2021. Les équipements de protection anti - COVID (plexiglass, casques...) ont été effectués en 2020, le prix des masques a aussi fortement baissé. Le poste 6068 apparait en baisse en prévision 2021 en raison d'un réalisé 2020 en dépassement, la prévision 2021 à 142 k€ étant très proche de la prévision 2020 à 139 k€.

Le poste charges de copropriété (614) baisse de 11 k€, les frais de réfection de la chaufferie portant seulement sur l'année 2020.

Le poste assurance dommage ouvrage (6162) baisse de 26 k€, la dommage- ouvrage de la salle de sports ayant été payée sur 2020.

b) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les frais de personnel seraient au final réalisés à hauteur de 4 443 k€ en 2020 contre 4 349 k€ en 2019. Le budget 2020 prévoyait une enveloppe de 4 521 k€, le taux de réalisation est donc de 98.28 % soit une économie de 78 k€ qui provient pour l'essentiel :

- d'une marge de 35 k€ conservée sur les provisions qui étaient prévues pour assurer des remplacements de personnels,
- d'un passage à demi-traitement de 2 agents sur un total de 9 mois soit une économie d'environ 20 k€,
- de la vacance de poste, durant 4 mois, pour le remplacement d'un agent du pôle Cadre de vie soit une économie de 4 k€,
- du non remplacement, durant 3 mois, d'un agent du service Ressources Humaines affecté provisoirement au remplacement de la responsable du pôle Vie locale, soit une économie d'environ 10 k€.

L'année 2020 a par ailleurs été marquée par le contexte sanitaire COVID-19 nécessitant une suspension des activités pour certains services communaux et le maintien dans un mode dégradé pour d'autres. La rémunération (traitement de base indiciaire et primes) a été maintenue pour l'ensemble du personnel.

Des mouvements d'agents ; mutation interne, départs en retraite ont créé des vacances de poste, mais ont également nécessité de mettre en place des périodes dites de tuilage, sur des fonctions spécifiques à enjeux (ex : agent des Finances et responsable du CCAS).

La prévision budgétaire évoluerait de +2,62 % entre le BP 2020 et le BP 2021, et de +4.3 % entre le réalisé 2020 s'établissant à 4 443 k€ et le BP 2021 estimé à 4 640 k€. L'inscription budgétaire 2021 intègre 197 k€ de dépenses supplémentaires, par rapport à un réalisé 2020 inférieur à ce qui était prévu pour les raisons évoquées précédemment.

Au 1^{er} janvier de 2017 à 2021, les effectifs de la collectivité sont composés de la façon suivante :

Fonctionnaires / Titulaires / Stagiaires	Personnel	Total				
		2017	2018	2019	2020	2021
	Titulaires/stagiaires	93	92	91	93	95
	Equivalent temps plein	91,38	90,15	90,18	86,21	89.79
Contractuels	Agents	5	6	6	4	8
	Equivalent temps plein	5	6	5,70	4	8.86
Contractuels	Agents	20	32	28	32	34
	Equivalent temps plein	9	6,26	10,87	10,58	14.12

Autres catégories d'agents : 5 apprentis (3 en services espaces verts, 1 au service bâtiment et 1 au service informatique).

Un temps complet au sein de la collectivité est de 1 607 heures, y compris la journée de solidarité.

Le total d'équivalent temps plein pour les titulaires et les emplois permanents s'élève à 98.65 ETP au 1^{er} janvier 2021.

L'augmentation des charges de personnel, hors provisions des arrêts maladie, sur la durée de la prospective, est estimée à 2.2 % entre 2021 et 2022, puis de 2% par an les années suivantes.

Au 1^{er} janvier 2021, le personnel titulaire se répartit de la façon suivante entre les 3 catégories de la FPT :

- 6 agents de catégorie A, soit 6 % de l'ensemble des titulaires.
- 12 agents de catégorie B, soit 13 % de l'ensemble des titulaires.
- 77 agents de catégorie C, soit 80 % de l'ensemble des titulaires (dont 3 agents en disponibilité, 1 en attente de retraite anticipée, 3 agents en mi-temps thérapeutique).

Au 1^{er} janvier 2021, le personnel contractuel se répartit de la façon suivante :

- 1 CDI de droit public.
- 8 CDD relatif à des emplois permanents (dont 4 agents en CDD de 3 ans + 4 CDD remplacement de titulaires).
- 34 CDD de durée variable (animation ; personnel de remplacement).

Les effectifs des agents titulaires et des agents contractuels sur emploi permanent (104 personnes) sont composés de 57 femmes et de 47 hommes.

L'évolution des effectifs de la collectivité :

Années	1999	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017	2018	2019	2020
Nb d'agents	67	80	84	84	86	90	93	93	92	91	93
Nb habitants	7 885	8212	8651	9535	10488	11044	11121	11288	11531	12073	12151
Nb d'agents pour 1000 habitants	8,50	9,74	9,71	8,81	8,20	8,15	8,36	8,24	7,98	7,54	7.65
Nb habitants par agent	118	103	103	114	122	123	120	121	125	133	131

En 2020, les mouvements relatifs aux effectifs ont été les suivants :

- Un agent du pôle Cadre de Vie a été placé en retraite pour invalidité en février 2020. Son remplacement a été pourvu par un agent statutaire.
- Un agent du pôle Bâtiment et Entretien a été placé en retraite pour invalidité en septembre 2020. Son remplacement a été pourvu par un agent statutaire.
- Un agent recruté sur les fonctions d'assistante au pôle aménagement urbain pour intégrer un binôme composé actuellement de la responsable et d'un agent gestionnaire.
- 2 agents ont bénéficié d'une mutation interne en décembre 2020 :
 - Un responsable du service Accueil Vie citoyenne a changé d'affectation et exerce les fonctions de responsable du CCAS.
 - Un chargé de mission à la culture a changé d'affectation et exerce les fonctions de responsable de site au complexe sportif.
- 2 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite :
 - Un agent appartenant au service des Finances.
 - Un agent appartenant au service CCAS a été remplacé par un agent titulaire à temps complet dans le cadre d'une mutation interne.

En 2020 les éléments de rémunérations versées du 01 01 2020 au 31 12 2020 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Traitement indiciaire	Régime indemnitaire	NBI*	HS rémunérées	Avantages en nature
2 460 219 €	459 087 €	21 760 €	3 757 €	6 037 €

*NBI: Nouvelle bonification indiciaire

En 2021, hors remplacement ponctuel d'agents en poste, l'évolution de personnel serait la suivante :

Les départs en retraite prévus en 2021, sous réserve de l'accord des agents et de la validation de la caisse de retraite :

- Le poste de responsable de la police municipale, qui serait remplacé en juillet 2021.
- Le poste de responsable du CCAS, pourvu au mois décembre 2020 par le recrutement d'un agent dans le cadre d'une mutation interne, afin de permettre à l'agent sortant de solder ces congés avant sa mise à la retraite qui prend effet au 1^{er} mai 2021.
- Le poste de responsable du pôle Affaires scolaires jeunesse, qui serait remplacé en octobre 2021.

Sous réserve, des demandes de disponibilités, de mutations à la demande d'agents, les effectifs sont de 95 titulaires.

Par ailleurs, il est précisé qu'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Ainsi, les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de Gestion des Ressources Humaines (GRH) sont définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

Les lignes directrices de gestion visent à :

1° déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC

2° fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels** ; en effet, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021

3° favoriser **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Elles constituent le document de référence pour la politique RH de la collectivité sur la durée du mandat 2020 à 2026 et seront présentées en conseil municipal du 26 janvier 2021.

c) « Autres charges de gestion courante » (chapitre 65)

Ce chapitre pourrait progresser de 108 k€.

La participation versée à l'OGEC pourrait progresser de 24 k€. Cette évolution reste à confirmer en fonction notamment, de la détermination du coût élève public pacéen 2020, applicable au groupe privé, mais aussi de la fréquentation des garderies et études, du coût des fluides pour la restauration ainsi que du montant du remboursement du personnel du temps du midi de l'école privée.

En effet, le confinement 2020 a affecté tous ces paramètres à la baisse en 2020 et il convient d'anticiper un retour à la normale, donc une hausse sur 2021. Par ailleurs, le nombre d'élèves scolarisés au groupe privé augmentait à la rentrée 2020 à la fois en maternelle et surtout en élémentaire, ce qui reste à confirmer avec les effectifs au 1^{er} janvier 2021. Cette fréquentation en hausse majeure ainsi la participation versée par élève au groupe privé.

La subvention versée au CCAS (110 k€ en 2017, 120 k€ en 2018, 132 k€ en 2019, 147 k€ en 2020) pourrait être de 156 k€ en 2021, notamment en raison du recrutement d'un stagiaire en alternance jusqu'en août 2021 pour réaliser une analyse des besoins sociaux de Pacé.

Les participations versées aux différents syndicats (SYRENOR et SIVU Aqua Ouest) ont été pour l'instant estimées par prudence à 430 k€, compte tenu de la difficulté à appréhender l'évolution des compétences Action sociale et Culturelle (impacts COVID). Le SYRENOR communique généralement le montant des participations des communes membres au cours du mois de mars, les réajustements nécessaires s'effectueront au besoin à l'occasion de la présentation du projet de BP 2021.

Le soutien aux associations, confrontées à des baisses de fréquentations dans le cadre de la crise sanitaire, pourrait être renforcé à hauteur de 20 k€ en 2021.

Le poste relatif aux indemnités et des élus augmente de 18 k€. Le régime indemnitaire mis en place à l'issue des dernières élections municipales appliqué depuis le 26 mai 2020 (soit 7 mois en 2020) est comptabilisé en année pleine sur 2021.

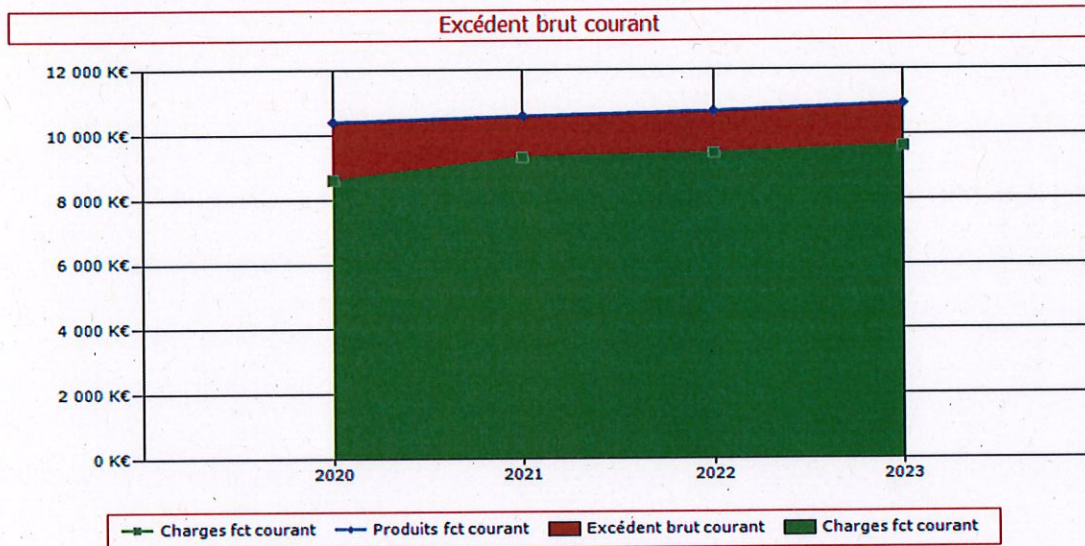
d) Les atténuations de produits et les charges exceptionnelles

Le poste 014 « atténuations de produits » concerne le versement par la commune à la Métropole de l'attribution de compensation négative établit à 259 k€ depuis 2018 à laquelle s'ajoute sur la période 2021-2023 la prévision d'une possible pénalité SRU chiffrée à 50 k€. En 2013 une participation de 47 k€ avait été versée à ce titre.

Globalement, les charges de fonctionnement augmenteraient de 11.35 % sur la période 2020-2023 soit un rythme supérieur à celui des recettes de fonctionnement (5.2%) contribuant ainsi à une dégradation de la chaîne de l'épargne sur la période (cf. tableau ci-dessous) en dépit d'un profil de dette très favorable en début de période et d'une vigilance permanente sur la maîtrise de l'endettement sur toute la période.

4- L'Autofinancement (EBC et chaîne de l'épargne 2020-2023)

EBC (Excédent brut courant)



CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement courant	10 412	10 592	10 731	10 955
- Charges de fonctionnement courant	8 588	9 297	9 422	9 639
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 824	1 295	1 309	1 316
K€	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement	10 420	10 600	10 739	10 963
- Charges de fonctionnement hors intérêts	8 592	9 303	9 428	9 645
= EPARGNE DE GESTION	1 828	1 297	1 311	1 318
K€	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement	10 420	10 600	10 739	10 963
- Charges de fonctionnement	8 775	9 440	9 567	9 771
= EPARGNE BRUTE	1 646	1 160	1 172	1 192
K€	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement	10 420	10 600	10 739	10 963
- Charges de fonctionnement larges	10 011	10 563	10 656	10 706
= EPARGNE NETTE	410	37	83	257

B-L'INVESTISSEMENT PLURI-ANNUEL

1-Recettes d'investissement 2020-2023

	2020	2021	2022	2023
Dép. d'éqpt éligibles FCTVA (%)	90,00%	95,00%	95,00%	95,00%
FCTVA	401	210	894	366
TLE / TA	3	0	0	0
Total compte 10	404	210	894	366
Subventions et fonds de concours	395	515	310	590
Aménageurs ZAC BCT	295	295	310	310
Nouvelle salle de sports (RM)	100	100	0	
Crèche POMme d'Api (CAF)	0	120		
Réseau de chaleur	0	0	0	280
Autres compte 13	24	0	0	0
Total compte 13 et fonds de concours	419	515	310	590
Produit des cessions	1 470	863	50	0
Autres	20	0	0	0
Total RI diverses	1 490	863	50	0
Total RI hors emprunt	2 313	1 588	1 254	956

La participation des aménageurs aux équipements publics est de 6 200 k€ répartis de 2020 à 2033. En 2020, les aménageurs de la ZAC Bourg Clais Touraudière ont versé 295 k€ conformément au traité de concession.

La nouvelle salle de sports bénéficie de la participation de Rennes Métropole, dans le cadre du fonds de concours d'investissement, d'une subvention totale de 200 k€ répartie sur 2020 et 2021. La CAF a par ailleurs accordé une subvention de 120 k€ pour le réaménagement de la crèche Pomme d'Api, permettant une réorganisation physique des locaux nécessaire pour optimiser le fonctionnement de la structure.

Le produit des cessions 2021 correspond à la cession de la Clais pour 447 k€ ainsi que la parcelle BC 264 pour les nouveaux logements de la gendarmerie pour 416 k€. En 2022, la cession de 50 k€ concernera la vente de la parcelle BH 373 du 6 avenue Le Brix.

Le FCTVA est calculé automatiquement sur la base de dépenses éligibles estimées à 95 % des opérations d'équipement.

2-Dépenses d'investissement 2020-2023

	2020	2021	2022	2023
20, 21, 23... - Dépenses directes d'équipement	1 347	5 736	2 346	2 101
Investissements récurrents	722	899	643	651
Travaux ADAP, Chauffage Emeraude...		380		
Informatique (Schéma directeur numérique)		223		
Investissement nouveau non affecté	0	0	500	0
Court tennis et local pétanque	344	0	0	
Terrain Piscine intercommunale	0	492		
Extension gendarmerie	36	349	170	
Le Ponant	3	0	0	
Nouvelle salle de sports	242	3 158	293	
Extension mairie 2ème tranche	0	15	0	0
Crèche Pomme d'Api	0	150		
Extension médiathèque		0	0	750
Modernisation chemins piétons et cyclo	0	70	0	0
Vestiaires tennis- réhabilitation	0	0	250	0
Réseau de chaleur	0	0	0	700
Autres opérations d'équipement	0	0	490	0
Total DI hors dette	1 347	5 736	2 346	2 101

2021 :

Les dépenses d'investissement 2021 représentent un volume important de 5,7 M€, financées notamment par un emprunt correspondant d'environ 2 M€ et portent sur :

- la construction de la nouvelle salle de sports qui pourrait être réalisée à 75 % sur 2021, le solde sur 2022.
- l'acquisition du terrain destiné à accueillir le centre aquatique.
- l'extension des locaux de la gendarmerie qui pourrait s'effectuer à hauteur de 65% en 2021, le solde sur 2022.
- les travaux de la crèche Pomme d'Api.
- une partie des études pour la 2^{ème} tranche d'extension des locaux de la mairie.

Enfin, les investissements récurrents listés par les différentes commissions à l'occasion de la préparation budgétaire 2021 se chiffrent actuellement à environ 899k€ inclus les restes à réaliser 2020.

2022 :

En 2022, le niveau d'investissement s'établirait à 2, 3 M€, financé notamment par un emprunt correspondant d'environ 1M€. Il concernerait, en dehors de la poursuite de l'édification de la salle de sports et des locaux de la gendarmerie, la réhabilitation des vestiaires de tennis avec une enveloppe allouée évaluée à 250 k€.

Les 490 k€ indiqués sur la ligne autres opérations d'équipement concerneraient des demandes budgétaires identifiées dans les commissions 2020 qui ont été décalées sur 2022 afin que les plannings de réalisations soient mieux répartis et correspondent à un plan de charge de travail soutenable pour les services municipaux. La liste de ces décalages sera transmise lors de la présentation du projet de budget 2021 en commission des finances.

Une enveloppe de 643 k€ pourrait être consacrée à des investissements récurrents ainsi qu'une enveloppe de 500 k€ pour des projets d'investissements nouveaux à définir plus précisément.

2023 :

En 2023, le niveau d'investissement s'établirait à 2.1 M€, financé notamment par un emprunt correspondant d'environ 900 k€. Il concernerait à hauteur de 750 k€ une partie de l'extension de la médiathèque. La réalisation d'un réseau de chaleur est évaluée à 700 k€ et pourrait bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 280 k€. Une enveloppe de 651 k€ pourrait être consacrée à des investissements récurrents

Globalement, 10.2 M€ de dépenses d'équipement seraient réalisés sur la période 2021-2023 mobilisant 4 M€ d'emprunts nouveaux. L'encours de dette s'élèverait ainsi en fin de période à environ 6 M€. La capacité de désendettement évoluerait de 3 ans (fin 2020) à 5 ans (fin 2023).

Le projet d'équipement aquatique intercommunal devrait être porté financièrement par le SIVU AQUA OUEST. Aussi son incidence financière sera incluse dans le budget de la commune en section de fonctionnement.

C-LA SYNTHÈSE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

	2020	2021	2022	2023
Evolution des Taux d'Imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	5 733	5 961	6 070	6 234
Autres impôts et taxes	2 335	2 266	2 270	2 275
Dotations et participations	1 089	941	945	952
Autres produits fct courant	1 255	1 424	1 445	1 495
Produits exceptionnels larges	8	8	8	8
Produits de Fonctionnement	10 420	10 600	10 739	10 963
Ev° nominale Charges fct courant strictes	1,2%	7,9%	1,4%	2,4%
Charges fct courant strictes	8 329	8 988	9 113	9 330
Atténuations de produits	259	309	309	309
Ch. exceptionnelles larges	4	6	6	6
Annuité de dette	1 419	1 260	1 228	1 061
Ch. de Fonctionnement larges	10 011	10 563	10 656	10 706
Epargne nette	410	37	83	257
Rec.Inv. hs Emprunt	2 313	1 588	1 254	956
Var Excédent	1 376	-2 060	0	0
Dép Inv. hs Capital	1 347	5 736	2 346	2 101
Emprunt	0	2 052	1 009	889

L'épargne nette enregistrerait une forte diminution en 2021, qui persisterait jusqu'en 2022 pour se redresser en 2023 grâce à un profil de dette favorable, puisque l'annuité de dette diminuerait de 167 k€ (1228 – 1061) entre 2022 et 2023. Ceci confirme que pour éviter d'actionner le levier fiscal, la maîtrise du niveau d'investissement (donc de fait des futures charges de fonctionnement induites) et par conséquent du niveau d'endettement joue un rôle déterminant dans le maintien de soldes d'épargne suffisants.

Un contrôle exigeant de la section de fonctionnement est tout aussi indispensable que la maîtrise de la section d'investissement. Pour conserver des marges de manœuvre pouvant s'avérer précieuses en cas d'aléas (baisse de dotations par exemple, réformes fiscales, obligations réglementaires...) il est impératif de mettre en place un pilotage toujours plus fin garantissant l'anticipation et l'encadrement de l'évolution des charges et produits de fonctionnement.

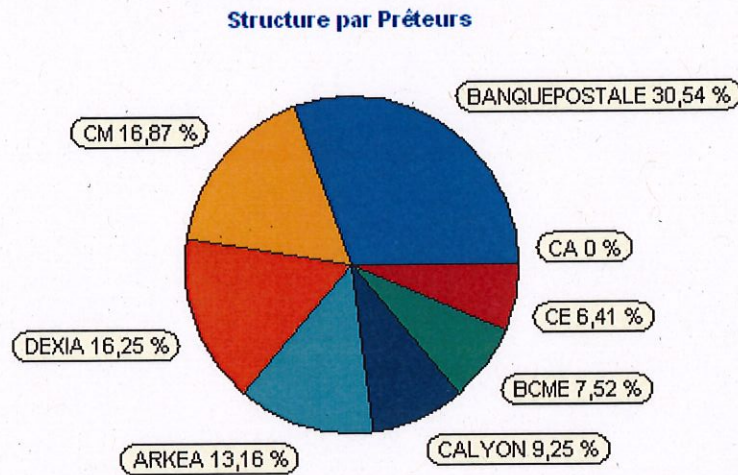
Ce rapport confirme une trajectoire financière toujours plus resserrée notamment du fait de la transition entre deux ZAC résidentielles majeures, d'incertitudes pesant sur le type d'activités et le rythme d'installation des entreprises sur les terrains restant disponibles dans la ZAC économique.

Au moment de la rédaction de ce rapport, la présente synthèse repose sur l'hypothèse d'un résultat de clôture 2020 de l'ordre de 2.560 M€ susceptible d'évoluer jusqu'à la clôture de l'exercice 2020 qui interviendra fin janvier.

D- LA SYNTHÈSE EN MATIÈRE DE DETTE (extraits du logiciel Windette)

1-Répartition par prêteurs de l'encours de dette au 31 12 2020

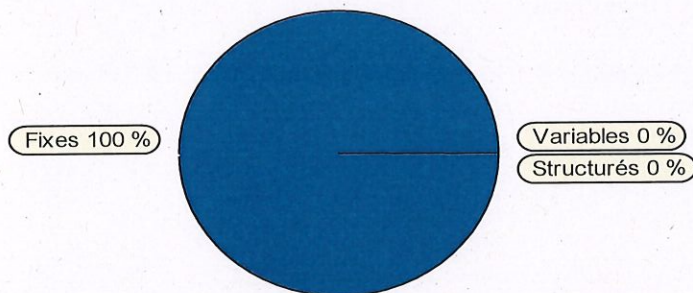
Structure de l'Encours par Prêteurs au 31/12/2020



L'encours est désormais majoritairement concentré sur La Banque Postale puis le CMB-BCME-ARKEA et enfin Dexia. Comme illustré ci-dessous, l'encours est exclusivement à taux fixe et ne comporte aucun produit structuré.

2-La répartition de l'encours taux fixe/ taux variable au 31 12 2020

Après Couverture

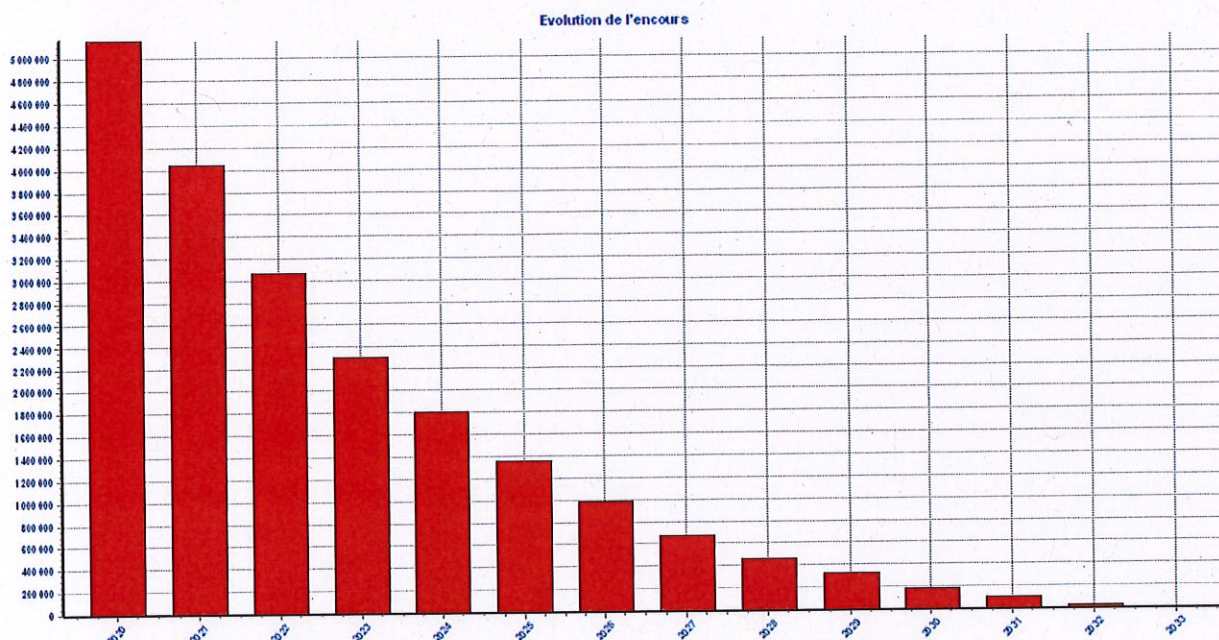


3-La structure générale de l'encours au 31 12 2020

Stock au 31 décembre 2020 inclus	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés	Total
Encours Avant Couverture	5 161 671,69	0,00	0,00	5 161 671,69
Pourcentage Global	100,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Encours Après Couverture	5161 671,69	0,00	0,00	5161 671,69
Pourcentage Global	100,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Nombre d'emprunts	13,00	0,00	0,00	13,00
Vie Moyenne Résiduelle	3 ans, 5 mois, 20 j.	-	-	3 ans, 5 mois, 20 j.
T. Moy. Avant Couverture	3,13			3,13
T. Moy. Après Couverture	3,13			3,13

Il est rappelé que suite à la consultation bancaire de juin 2020 menée auprès des 5 établissements bancaires opérant sur le secteur des collectivités locales, un prêt de 1 M€ a été conclu avec la Banque Postale au taux fixe de 0.57 % sur 15 ans. La phase de mobilisation possible s'étend jusqu'au 31/03/2021.

4-Le profil d'extinction de la dette au 31 12 2020



La dette est saine et maîtrisée à Pacé, elle ne comporte pas de produit structuré. Le profil d'extinction de la dette présenté ci-dessus n'inclut pas la dette future sur la période 2021-2023 mais seulement la dette actuelle au 31 12 2020. Son profil est favorable sur l'épargne brute et nette.

Vu la loi Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la correspondance du 16 décembre 2015 du Préfet d'Ille-et-Vilaine relative aux nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales,

Considérant l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 19 janvier 2021 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

de l'organisation d'un débat sur le contenu du rapport d'orientations budgétaires 2021.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
 Reçu en préfecture le 28/01/2021
 Affiché le
 ID : 035-213502107-20210126-D_07_03-DE

H. DEPOUEZ 	J. LE GALL 	P. BOUHAULT 
N. LEFEBVRE-BERTIN	B. BOUFFORT 	F. CABANIS 
M. GARNIER 	K. BOISNARD	J. AUBERT 
AK. LEVENÉ 	A. CHAIZE 	Z. HERCEG-GALESNE 
M. MOKHTARI 	A. BRICE 	JY. TRUBERT 
V. PAIMPARAY-KANY 	P. PHILOUX 	C. MASSART 
C. BABOU 	C. KHAN 	M. PICHON 
S. DANIELOU	L. CORVOL 	V. LOCHOU-REGNARD 
P. PAUGAM 	D. GOUGEON 	J. LEMARCHAND 
I. SIMONESSA 	J. CAILLARD	S. BATAILLE 
L. LE FUR 	S. CONFINO 	G. LUCET 

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Hervé DEPOUEZ.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE FACE" at the top and "Ille et Vilaine" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.